
Modification du PLU

À partir de [REDACTED] <peirsmarise@gmail.com>

Date Lun 16/02/2026 15:58

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

A Monsieur L'enquêteur

Monsieur

Je m'oppose à la modification du PLU
qui vise :

- à réduire les terres agricoles

Notre Maire est clair sur le sujet.

Aucune réduction des terres agricoles déjà fortement mises à males.

Je suis entièrement d'accord avec lui

- à la construction d'un crématorium qui impactera fortement la vie des phalempinois.

Ce bâtiment ne pourra être accessible que par la rue Foch déjà très fréquentée

- A la construction d'un Hepad., également accessible par la rue Foch

- D'autres part vue la surface et les projets d'occupation de ce terrain il sera difficile de prévoir des parkings suffisamment spacieux pour accueillir les véhicules des visiteurs de l'Hepad et du Crématorium.

Concernant ce dernier, les crémations se succédant rapidement, les véhicules de la crémation précédente n'auront pas encore quitté le parking que les véhicules de la crémation suivante arriveront

Cela entraînera donc du stationnement sur les trottoirs de la rue Foch, déjà utilisés par les riverains et leur visiteurs au détriment des piétons sachant que cette voie est sur la commune de Phalempin.

Cette rue mène aux écoles et les trottoirs sont utilisés par de nombreux enfants se rendant à l'école à pied, mais pas que, il y a également de nombreux landaux et poussettes

- cette rue Foch est déjà très fréquentées par les voitures

Les bus de ramassages scolaires, -plusieurs arrêts de bus dans la rue mais également par de nombreux camions se rendant à la société TRC située près de la zone prévue pour les projets de construction.

Il y a également un gros trafic de poids lourds se rendant à la tuilerie rue du Général de Gaulle .

La création de ces différents bâtiments ne pourra qu'augmenter cette nuisance

Comme on le constate déjà de par ce gros trafic de véhicules, qui permet d'éviter le centre de la commune déjà très chargée, il y a une importante pollution atmosphérique.

Ce projet de crématorium ne pourra qu'en rajouter de par les fumées dues aux crémations

On met en avant les filtres, effectivement obligatoires mais aussi très onéreux et qui sont souvent remplacés hors délais. De plus de fait de leurs coûts il est souvent réalisé des dérivations qui permet l'évacuation d'une partie des fumées sans passer dans ces filtres.

Les vents portants d'ouest pollueront en plus des habitations situées en face de ce crématorium, les écoles situées juste derrière. On parle de quelques centaines de mètres, et de jeunes enfants : maternelles et primaires

Les vents portants du nord eux pollueront tout un quartier de résidences situées également à quelques centaines de mètres .

Du fait de ces différents aspects que je viens de présenter, je demande que ce PLU soit annulé. En dépit de l'impact sur les terres agricoles il représente beaucoup trop de nuisances.

Merci

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]